



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE ROXTON
Pavage du Chemin Bachand et du chemin de la Mine

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Municipalité du Canton de Roxton
216, rang Sainte-Geneviève
Roxton Falls (Québec) J0H 1E0

PROJET

Les travaux sont situés sur le chemin Bachand et sur le chemin de la Mine respectivement sur une longueur d'environ 200 mètres et 1 600 mètres. Ils consistent, au rechargement avec de la pierre concassée, à la pose d'enrobé bitumineux et autres travaux connexes. L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation de la programmation de travaux de la TECQ.

À compter du **28 mai 2026** les documents relatifs à cet appel d'offres peuvent être obtenus en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web, <https://SEAO.gouv.qc.ca> en stipulant le numéro de référence CA0071051.5154. Les documents sont disponibles au coût établi par le SEAO. La facturation pour l'impression et la livraison sera effectuée par le SEAO. Les plans et devis sont non remboursables.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Québec et au Canada et dans les territoires visés par l'Accord sur le commerce intérieur (A.C.I) et qui ont obtenu à **leur nom** par l'intermédiaire du SEAO le devis technique du projet émis par le maître de l'ouvrage. Les soumissions scellées devront parvenir au bureau du maître de l'ouvrage, situé au 216 rang Sainte-Geneviève à Roxton Falls à l'attention de madame Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière, **avant 11 :00 heures le 22 juin 2026**. L'ouverture des soumissions se fera publiquement à **11:00 heures le 22 juin 2026** à la salle du conseil de la municipalité du Canton de Roxton située au 216, rang Sainte-Geneviève, Roxton Falls.

Le soumissionnaire doit prendre connaissance de la politique de gestion contractuelle de la municipalité du Canton de Roxton, cette politique fait partie intégrante de tout appel d'offres lancé par la municipalité du Canton de Roxton, tous les soumissionnaires doivent obligatoirement s'y conformer, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au rejet de la soumission et à la résiliation du contrat.

La municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres. Toute soumission pour être valide doit être accompagné d'un dépôt ou d'un cautionnement dont le montant est égal à 10% du montant total de la soumission incluant les taxes.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec Madame Caroline Choquette, directrice générale greffière-trésorière par courriel à l'adresse info@cantonderoxton.qc.ca. La municipalité du Canton de Roxton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Caroline Choquette,
Directrice-générale greffière-trésorière
Municipalité du Canton de Roxton
28 Mai 2026